

Berne/Bienne, avril 2025

Compte rendu du forum «Le paysage fait bouger »

Macolin, 18 mars 2025

Organisé par la coordination entre l'OFSPO, l'OFEV, l'ARE et L'OFSP



1. Bienvenue et introduction au forum

Sandra Felix, directrice de l'OFSPO, accueille les participants et souligne l'importance des échanges entre les différents domaines sécialisés concernés. Hans Romang, chef de la division biodiversité et paysage de l'OFEV introduit ensuite la thématique de cette troisième édition, principalement consacrée aux instruments des politiques sectorielles et à leur utilisation.

2. Les instruments sectoriels et leur utilisation intégrale - expériences pratiques

2.1. Projets actuels du programme d'action cantonal (PAC) – Sabrina Bigger

Sabrina Bigger du département de la santé du canton de Saint-Gall, présente des projets du Programme d'action cantonal (PAC) et notamment le point de départ avec le projet pilote « Gemeinde bewegt », qui a promu l'activité physique pour toutes les générations. Elle explique que de tels projets peuvent être intégrés dans divers instruments, notamment la PAC, mais aussi le plan directeur cantonal ou des stratégies spécifiques pour la mobilité douce, puis rappelle que d'autres synergies peuvent aussi être utilisées, notamment avec les stratégies climat ou le domaine de l'aménagement du territoire. Dans le cadre du PAC, des visites de quartier ont été organisées avec des personnes âgées afin de mieux comprendre les besoins et d'identifier les défis liés à leur mobilité quotidienne. Sabrina Bigger souligne aussi l'importance de la coopération pour la mise en œuvre de tels projets.

2.2. Promotion de la mobilité douce dans le projet d'agglomération de Zurich – Wilfried Anreiter

Wilfried Anreiter du service de la mobilité du canton de Zurich présente un aperçu du programme d'agglomération du canton et rappelle que les 4 premières générations ont contenu environ 800 projets, avec un fort accent sur la mobilité piétonne et cyclable. Pour la totalité de ces projets, ce

sont 1.5 milliards de contributions fédérales. Wilfried Anreiter présente alors la stratégie déplacements à pied et vélo, qui consiste en la création d'un réseau de voies pour la mobilité douce, en particulier dans les centres urbains et avec une infrastructure attrayante, aménagée d'arbres, de points d'eau et d'espaces de loisirs. Wilfried Anreiter propose alors quelques exemples de projets mis en œuvre montrant l'importance d'une infrastructure attrayante et d'un aménagement qualitatif pour une mobilité durable, grâce auxquels il souligne aussi l'importance de la coordination intersectorielle et interdisciplinaire ainsi que l'acceptation par la population.

2.3. Promotion régionale de l'activité physique et du sport : exemple du canton de Lucerne – Philipp Wermelinger

Philipp Wermelinger du service de la santé publique et du sport du canton de Lucerne explique d'abord le contexte politique actuel du canton en citant notamment la loi cantonale sur la promotion du sport de 2014 ainsi que plusieurs instruments qui en découlent, tels que le Concept politique du sport, le soutien aux réseaux locaux de sport et d'activité physique, ainsi que le concept cantonal des installations sportives (KASAK). Afin d'encourager la collaboration avec les régions, une commissions « sport et mouvement » ainsi qu'un bureau régional de coordination du sport ont notamment été créés. Chaque commune doit disposer d'une personne de référence pour le sport, participant deux fois par année à un échange régional et coordonnant les activités sportives au sein de la commune. Une forte coordination à tous les niveaux est obtenue grâce à ces réseaux, et les bonnes pratiques sont partagées, cérant de nouvelles idées.

2.4. Une pesée des intérêts publics et privés : lutte contre les crues et espaces de détente – Hubert Jaquier

Hubert Jaquier du service de l'urbanisme, de l'environnement, et des travaux publics de la ville de Delémont présente le projet Delémont marée basse, qui fait suite à une crue destructrice survenue en 2007. Le projet vise à garantir la sécurité contre les inondations, à favoriser l'accès à l'eau, à valoriser le paysage et la nature ainsi qu'à promouvoir l'activité physique au bord du cours d'eau. Hubert Jaquier rappelle que seules une coordination intersectorielle, ainsi qu'une participation et une acceptation de la population ont permis un projet de telle envergure. Un plan directeur et des plans de quartiers ont été utilisés pour faire la pesée des intérêts entre la protection et l'utilisation du sol, alors que des financements ont été trouvés auprès des assurances par exemple. C'est avec d'intensives négociations que le projet est devenu global. Outre la renaturation du cours d'eau et la création de nouvelles liaisons piétonnes et cyclables, le projet DMB comprend également un nouvel écoquartier de 350 logements, un nouveau parc urbain et une aire de jeux.

3. Expériences avec les différents instruments et possibilités de la coopération intersectorielle – A. Kuttenberger, S. Bigger, W. Anreiter, P. Wermelinger, H. Jaquier

Lors de cette table ronde dirigée par Maximilian Schubiger de l'OFSCO, l'accent est d'abord mis sur l'intégration du développement territorial dans la promotion de la santé. Selon S. Bigger, l'intégration du domaine de l'aménagement territorial, avec lequel des échanges ont eu lieu dès le début, dans le groupe de travail du canton, a rendu les choses bien plus faciles. L'importance d'une coordination à tous les niveaux et entre tous les secteurs est aussi rappelée par W. Anreiter. H. Jaquier ajoute que cette coordination n'est pas aisée, mais que l'utilisation d'instruments tels que les plans directeurs ou les plans d'affectation permet l'acceptation par le législatif et par la population. P. Wermelinger souligne l'importance des réseaux communaux et régionaux, qui permettent d'atteindre la population jusqu'aux petites communes. A. Kuttenberger, responsable sport et société chez Swiss Olympic, insiste sur la nécessité d'intégrer également les différentes fédérations sportives dans ces réseaux et de veiller à harmoniser les connaissances et les échanges.

4. Speaker's corner : aperçu d'offres et de projets de différentes parties prenantes

Martin Urwyler de l'OFROU donne un bref aperçu du projet « Roadmap Vélo » et souligne le développement rapide du VTT, y compris dans les zones urbaines.

Florian Müller de l'OFC parle de l'importance d'une haute culture du bâti pour la création d'espaces de mouvements attractifs. En plus de diverses publications, il présente les huit critères contribuant à cette haute qualité, parmi lesquels la fonctionnalité, la valeur écoomique ajoutée, ou

la diversité. Il existe de nombreuses synergies entre paysage, culture du bâti et santé et mouvement, qui ne nécessitent pas forcément de gros investissements.

Florian Koch de Promotion Santé Suisse évoque le guide « Ancrer des structures d'habitat favorables au mouvement et aux rencontres dans les instruments d'aménagement du territoire » et informe sur un mandat confié à EspaceSuisse, portant sur la vérification de plans directeurs cantonaux sous l'angle de la santé. Il rappelle l'importance d'activer les PAC au plus vite et avant la révision des plans directeurs cantonaux.

Tobias Andres de l'office de l'environnement et de l'énergie du canton de Berne donne un aperçu de l'événement communal organisé en novembre 2024 sur le thème « Développement durable – Focus santé ». Cet événement, destiné à des participants de divers services cantonaux et communaux, visait à promouvoir la collaboration interdisciplinaire. L'édition précédente a notamment montré que chaque projet représente une opportunité et que des espaces de qualité doivent être solidement ancrés dans la planification.

5. Ancrage juridique de la qualité des espaces ouverts et de la promotion de l'activité physique au niveau communal - possibilités et limites – Christa Perregaux

Christa Perregaux, directrice adjointe d'EspaceSuisse, relève l'importance et les possibilités offertes par l'aménagement du territoire pour protéger le paysage et pour favoriser la santé et le mouvement. Elle rappelle des principes fondamentaux de la Loi sur l'aménagement du territoire, tels que la promotion d'une qualité de l'habitat adéquate, la préservations des rives des lacs et cours d'eau, la conservations des paysages proches de l'état naturel et des espaces de détente, ainsi que la création de chemins pour la mobilité douce. Alors qu'au niveau fédéral, les concepts et les plans sectoriels constituent des instruments de planification importants, ce sont principalement les plans directeurs cantonaux qui, au niveau cantonal, doivent intégrer des aspects favorables à la santé (par exemple, l'accès aux espaces verts et aux plans d'eau ou les mesures de régulation climatique). Au niveau communal, outre le plan directeur, c'est surtout la planification d'affectation, juridiquement contraignante pour les propriétaires, qui peut contenir des indications sur l'aménagement des rives, des espaces verts ou de loisirs, ainsi que sur la mobilité douce. Les exigences juridiques étant complexes et la quantité d'informations importante, il est essentiel que les communes soient soutenues par des prescriptions types et des conseils externes. Le prélèvement de la compensation de la plus-value constitue un levier financier.

6. L'espace public comme terrain de jeux; perspective de l'étranger- Bertrand Vignal

Bertrand Vignal du bureau BASE à Lyon présente des exemples concrets de projets où des éléments paysagers adaptés au climat favorisent également le mouvement et le sport. Il souligne qu'une vision globale est nécessaire, incluant notamment la valorisation des cours d'eau, afin de reconquérir des espaces contraints. Cette vision doit ensuite être communiquée et diffusée, par exemple à travers des projets de différentes échelles et des visualisations caricaturales. Plusieurs exemples sont alors présentés, avec notamment le développement de zones hybrides, la réaffectation de la rive droite en une promenade paysagère, la création d'un parc multifonctions ou l'aménagement progressif d'une zone en mutation. Une manière de faire accepter de tels projets est de prendre toutes les tranches d'âge en compte, en créant des espaces hybrides et inclusifs, où le parent n'attend pas juste son enfant de manière passive, où diverses activités sont possibles, et où le dépassement de soi et la gestion du risque par les enfants sont inclus. Il note que, bien qu'aucune collaboration, avec des acteurs de la santé par exemple, n'ait eu lieu, des ateliers avec la population ont été réalisés.

7. Discussion avec les participant-e-s

Au cours de deux tables rondes, les participants ont évalué les instruments, échangé leurs expériences, analysé les acteurs et leurs besoins et exploré leurs propres possibilités d'action. Il est apparu qu'il existe un grand nombre d'instruments et processus déjà établis, mais qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de ces derniers et de savoir à quelle personne de contact s'adresser en cas de besoin. Une plateforme d'échange et le recours à des conseillers.ères en matière de paysage à l'échelle régionale et communale serait donc utile.

Il est aussi ressorti que les thèmes de la biodiversité, de la réduction des îlots de chaleur ou de la gestion des eaux sont déjà bien intégrés aujourd'hui. Il s'agit désormais de plutôt renforcer les synergies avec la promotion de l'activité physique et le sport. Pour cela, il faut prévoir des

formations continues pour les planificateurs et planificatrices, des échanges interdisciplinaires ainsi qu'une bonne connaissance des processus propres aux acteurs de la promotion de la santé et du sport.

Pour la mobilisation, la communication mais aussi la crédibilité, les projets réalisés avec succès jouent un rôle central. Plusieurs exemples ont été cités par les participants : les balades de quartier à Saint-Gall, le concept de « design actif », le projet SPARK du canton de Vaud et divers conseils de citoyens. En plus des projets « top down » généralement à long terme, les mesures « bottom up » sont également importantes. Celles-ci sont souvent lancées par des jeunes engagés, sont mises en œuvre rapidement, mais nécessitent une bonne coordination et une volonté publique. Si une approche participative est choisie, il est important d'identifier les nombreux acteurs concernés, de les impliquer dans le processus à un stade précoce, de prendre leurs besoins au sérieux et de garantir les ressources appropriées.



8. Mise en perspective et mot de clôture – Petra Baeriswyl & Nicole Ruch

Petra Baeriswyl et Nicole Ruch de l'OFSP clôturent le forum en soulignant la diversité et l'interdisciplinarité des participants, qui oeuvrent tous vers un objectif commun. Elles rappellent qu'en plus de la collaboration intersectorielle, une coopération entre les différents niveaux de l'état et avec la population est cruciale. Les représentants des quatres offices fédéraux s'accordent à dire que le forum a apporté une précieuse contribution à la création d'espaces publics favorables au mouvement et aux rencontres, et qu'il doit être poursuivi sous une forme encore à définir.